

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2012

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo qui devait se tenir au lieu ordinaire des délibérations du conseil mercredi, le 20 juin 2012, à compter de 19 h 00.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Modification au devis concernant l'achat d'une rétrocaveuse : Addenda numéro 1;
4. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
5. Levée de la séance extraordinaire;

Mention est faite par la secrétaire que les membres du conseil ont été dûment convoqués conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27.1), la séance a été annulée car aucun addenda concernant l'achat de la rétrocaveuse n'a été nécessaire.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière